

RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDES « ARTISANAT ET SERVICES » SUR LE BILAN DU TAUX RÉDUIT DE TVA DANS LA RESTAURATION

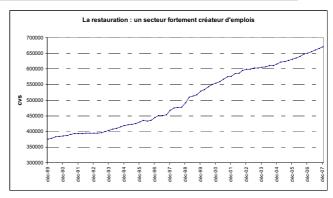
Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire M. Jean-Paul Emorine, président

Rapport de M. Michel HOUEL, sénateur (UMP) de Seine-et-Marne Président du groupe d'études « Artisanat et services »¹

I. Le taux réduit de TVA dans la restauration : une mesure d'équité pour soutenir l'emploi et un tissu de très petites entreprises (TPE) particulièrement dense

Avant le 1er juillet 2009, les ventes à emporter dans la restauration étaient taxées à 5,5 % alors que les ventes à consommer sur place l'étaient à 19,6 %. Les entreprises de la restauration traditionnelle, notamment celles positionnées sur le segment d'entrée de gamme du marché, n'ont donc eu de cesse de dénoncer une concurrence déloyale, l'État n'ayant aucun motif d'intérêt général pour favoriser un type de restauration plutôt qu'un autre. Si l'objectif avait seulement été de corriger cette distorsion de concurrence, l'harmonisation des taux aurait cependant pu se faire à 5,5%, à 19,6% ou un taux intermédiaire. Le choix du taux réduit de 5,5% intervenir des donc justifications supplémentaires, principalement le soutien aux créations d'emplois.

En termes d'emplois, le secteur de la restauration est l'un des plus dynamiques de l'économie française sur le moyen long/terme. Ce dynamisme constitue une performance d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'emplois non délocalisables. Ainsi, entre 1990 et 2000, les effectifs dans la restauration ont augmenté de 170 000. Lors des années suivantes, entre 2000 et fin 2007, cette croissance s'est poursuivie, avec plus de 140 000 emplois créés.



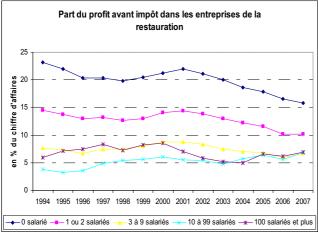
Source : INSEE

Les fondements du dynamisme de l'emploi la restauration apparaissent cependant de plus en plus fragiles depuis dix ans. Entre 2001 et la fin 2007, avant même le déclenchement de la crise conjoncturelle qui a entraîné la destruction de près de 5 000 postes de la fin 2007 à mars 2008, on observe que l'indice de chiffre d'affaires en volume dans la restauration stagne. Pendant cette période, la restauration traditionnelle n'a continué à créer des emplois que sous l'effet d'une forte réduction du temps de travail (réduction de la durée hebdomadaire et augmentation du nombre conventionnel de jours fériés) accompagnée d'un soutien massif de l'État pour contenir l'élévation du coût des intrants (dispositifs généraux et spécifiques d'allègements de charges).

¹ Le groupe d'études est composé de M. BADRÉ Denis, M. BAILLY Gérard, M. BEAUMONT René, M. BÉCOT Michel, M. BLANC Paul, M. BRUN Elie, M. CAZALET Auguste, M. CHAUVEAU Jean-Pierre, M. CORNU Gérard, Mme DES ESGAULX Marie-Hélène, Mme DESMARESCAUX Sylvie, Mme DUMAS Catherine, M. FOUCHÉ Alain, M. FRÉCON Jean-Claude, M. GOUTEYRON Adrien, Mme GOY-CHAVENT Sylvie, M. GUENÉ Charles, M. HOUEL Michel, Mme HUMMEL Christiane, M. HURÉ Benoît, M. JUILHARD Jean-Marc, Mme LAMURE Élisabeth, M. LEFÉVRE Antoine, M. MAUREY Hervé, Mme MÉLOT Colette, M. MERCERON Jean-Claude, M. NACHBAR Philippe, M. PATIENT Georges, M. PIERRE Jackie, M. POINTEREAU Rémy, M. RETAILLEAU Bruno, M. REVET Charles, Mme SCHILLINGER Patricia, Mme SITTLER Esther

Dans ces conditions, la réduction du taux de TVA constitue un moyen de redynamiser la demande, l'idée étant, au travers d'une baisse des prix à la consommation, de relancer l'activité et *in fine* l'emploi.

Un dernier objectif justifie la baisse du taux de TVA dans la restauration : soutenir un tissu dense de très petites entreprises (TPE) dont le modèle économique paraît de plus en plus fragilisé. En 2007, on dénombre, parmi les 89 900 entreprises de la restauration traditionnelle, 84 000 entreprises de moins de 10 salariés. Or, la situation économique de ces petits restaurants traditionnels (0 à 2 salariés) a connu une dégradation continue depuis 1994, avec une forte baisse de leur part de marché et de leur profitabilité, accompagnée d'un recul des capacités d'autofinancement.



Source: INSEE

La dégradation de la profitabilité des restaurants traditionnels entre 2000 et 2009 résulte en premier lieu du poids croissant des consommations intermédiaires: leur part dans le chiffre d'affaires augmente de 14,5 % entre 2000 et 2007 pour les entreprises sans salarié et de 5,3 % dans les entreprises de 1 ou 2 salariés. La croissance de la masse salariale a elle aussi exercé un impact significatif sur le niveau de charges, car les salaires du secteur ont connu une croissance vive en lien avec les difficultés persistantes de recrutement que rencontrent les employeurs.

II. Un effort financier important de l'État accompagné en contrepartie d'un engagement fort des professionnels

Le coût net pour les finances publiques de la réduction du taux de TVA dans la restauration a été estimé ex ante à 2,4 milliards d'euros, somme qui correspond à une perte de recettes de TVA de 3 milliards d'euros, partiellement compensée par la suppression de 600 millions d'euros aides au secteur.

Le Contrat d'avenir pour la restauration a été signé le 28 avril 2009, à l'occasion des États généraux de la restauration, pour formaliser les engagements pris par les restaurateurs en contrepartie de la baisse du taux de TVA. Ce contrat comprend quatre volets:

- en ce qui concerne les prix, il prévoit, par exemple, pour les professionnels de la restauration traditionnelle, une baisse des prix d'au moins 11,8 % sur au moins 7 produits pouvant constituer la base d'un repas complet;
- en ce qui concerne l'emploi, les restaurateurs s'engagent à créer 40 000 emplois supplémentaires dans les deux ans, dont 20 000 contrats en alternance, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation :
- l'amélioration de la situation des salariés constitue le troisième volet. Les restaurateurs s'engagent notamment à ouvrir immédiatement une négociation sociale, dont la conclusion doit intervenir avant la fin de l'année 2009, dans les domaines des salaires, de la protection sociale et de la formation;
- enfin, en matière d'investissement, les restaurateurs s'engagent à entreprendre un effort d'investissement afin de mettre aux normes leurs établissements, d'améliorer l'accueil et le confort, d'acquérir de nouveaux équipements et de moderniser les restaurants.

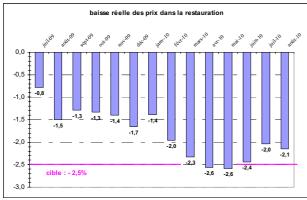
III. Premiers constats un an après l'entrée en vigueur : prix en baisse, emploi en hausse et revalorisations de salaires importantes

Une réduction de TVA de 14,1 points, si elle est intégralement répercutée sur les prix des produits auxquels elle s'applique, permet une baisse des tarifs TTC de 11,8 %. Les ventes à emporter (déjà taxées à 5,5 %), les ventes d'alcool (toujours taxées à 19,6 %) et les ventes des micro-entreprises (en franchise de TVA) n'ont cependant pas été concernées par le changement de taux. Il était donc mathématiquement impossible que les prix dans la restauration, dans leur ensemble, baissent de 11,8 %. En tenant compte du chiffre d'affaires effectivement impacté par le changement de taux, on peut estimer que les prix dans la restauration pouvaient, au maximum, baisser de 7,5 % et non de 11,8 %.

Le volet « prix » n'était cependant qu'un des volets du contrat d'avenir pour la restauration. L'objectif des pouvoirs publics était de « partager » les effets de la réduction de TVA entre la baisse des prix à la consommation, la revalorisation des salaires et le développement des fonds propres. Si l'on retient un partage en trois tiers, on en conclut que la cible à atteindre était une baisse de l'indice des prix à la consommation dans la restauration de l'ordre de 2,5 %.

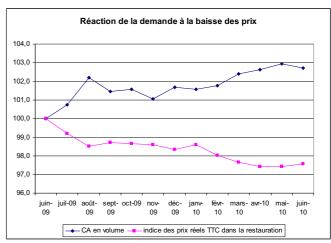
Le seul indicateur robuste pour mesurer la réalité de la baisse des prix est l'indice des prix à la consommation dans la restauration établi par l'INSEE. De plus, l'évolution de cet indice doit être analysée relativement à celle de l'inflation. C'est en effet l'écart par rapport au niveau général des prix à la consommation qui permet de mesurer l'évolution « réelle » des prix dans la restauration.

Cette approche démontre que les prix « réels » dans la restauration ont en effet bel et bien baissé dans des proportions significatives. L'écart entre les prix du secteur et le niveau général des prix à la consommation atteint en effet la cible visée de 2,5 points dès le printemps 2010.



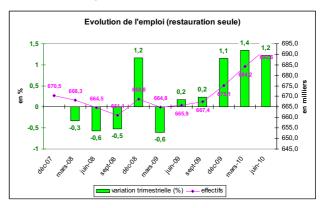
Sources : INSEE et ministère de l'économie

Aussi modeste qu'elle puisse paraître, la baisse des prix à la consommation n'en a moins produit un économiquement mesurable. Selon témoignages recueillis pour la préparation de ce bilan, dès lors que les entreprises du secteur ont concentré les baisses de prix sur des produits que les consommateurs attendent véritablement, elles ont pu mesurer une croissance de la fréquentation. À un niveau macroéconomique, on observe aussi très clairement que l'activité des restaurants a été stimulée par la baisse des prix : en moyenne une baisse des prix de 1 % s'est accompagnée d'une hausse du chiffre d'affaires hors taxe de 1.1 %.



Source : établi à partir des données de l'INSEE

La reprise de l'activité en volume s'est accompagnée, comme on pouvait l'espérer, d'une forte croissance de l'emploi. Si cette reprise se manifeste dès mars 2009, avant l'entrée en vigueur du taux réduit, la baisse de TVA a cependant permis une accélération très sensible des embauches dans la restauration. De juin 2009 à juin 2010, les effectifs dans le secteur ont en effet augmenté de 4 % (+ 26 700 emplois), soit un rythme 3,6 fois rapide que celui observé dans l'emploi tertiaire. On peut estimer l'impact que spécifique de baisse de **TVA** s'établit + 19 400 emplois.



Source : établi à partir des données de l'INSEE

Des avancées salariales très significatives pour le secteur ont par ailleurs été décidées dans le cadre de l'accord du 15 décembre 2009, qui s'applique à l'ensemble des salariés des hôtels, des entreprises de la restauration traditionnelle, des cafétérias, des débitants de boissons, des traiteurs et des bowlings, soit environ 600 000 salariés:

- la grille conventionnelle des salaires dans la branche a été sensiblement revalorisée (hausse moyenne pondérée de 3,04 %), ce qui induit un supplément de masse salariale de plus de 500 millions d'euros en année pleine;

- une prime « TVA » est créée. Elle est ouverte aux salariés sous réserve qu'ils aient un an d'ancienneté à la date de versement de la prime, ainsi qu'aux salariés saisonniers sous réserve qu'ils justifient de 4 mois d'ancienneté au sein d'un même établissement et/ou entreprise. Le montant de la prime est égal à 2 % du salaire de base annuel dans la limite de 500 euros par an. Son coût total devrait dépasser 150 millions d'euros ;
- deux jours fériés supplémentaires sont accordés, ce qui porte à dix le nombre total des jours fériés dans la branche. Le coût devrait approcher 100 millions d'euros par an;
- une couverture de santé est mise en place. Le dispositif en cours de finalisation reposera sur une participation paritaire des salariés et des employeurs, à hauteur de 15 euros par mois pour les uns et les autres. En année pleine, cela représentera un effort salarial pour les entreprises supérieur à 150 millions d'euros.

Dernier volet du contrat d'avenir, le soutien public à l'investissement dans la restauration se justifie par le fait que l'État impose aux entreprises du secteur des mises aux normes très coûteuses dans le domaine sanitaire ou de l'accès du public -notamment pour l'accueil des personnes handicapées. Il est donc légitime qu'il les aide à atteindre les objectifs qu'il leur impose.

Le volet du contrat d'avenir relatif à l'investissement s'avère le plus difficile à évoluer pour l'heure. L'évolution du taux d'investissement des entreprises ne montre pas une reprise nette de l'accumulation du capital productif.

Cela n'a en soi rien de surprenant, car la baisse de la TVA ne peut avoir un impact sur l'investissement qu'avec un délai assez long. Pour monter, financer et finalement lancer un projet d'investissement conséquent, il faut en effet aujourd'hui un à deux ans dans la restauration.

Pour l'heure, les entreprises du secteur se trouvent donc encore dans la phase intermédiaire où la baisse de TVA se traduit avant tout par la restauration des capacités de profit et d'épargne. Une étude a été réalisée par la Fédération des centres de gestion agréés. Portant sur un échantillon de près de 4 900 restaurants de taille plutôt réduite (3 salariés en moyenne), elle montre que la marge brute des restaurants a augmenté de 3,8 % entre 2008 et 2009 (après une croissance de seulement 0,8 % entre 2007 et 2008). Quant au résultat courant, il a augmenté de 5,4 % entre 2008 et 2009 alors qu'il avait chuté de 4 % entre 2007 et 2008. Il faudra vérifier que ce surcroît de bénéfice servira bien à renforcer les fonds propres des entreprises. Pour cela, les pouvoirs publics doivent assurer au secteur de la restauration une certaine stabilité de ses perspectives en ne modifiant pas le cadre fiscal à court ou moyen terme. Il importe dans le même temps de maintenir la pression sur les restaurateurs en leur rappelant qu'ils ont pris engagements en la matière.

Le rapport est disponible sur Internet

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat : Tél : 01.42.34.21.21 – Courriel : espace-librairie@senat.fr – Adresse : 20, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06

Groupe d'études « Artisanats & services »

Secrétariat de la commission 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06 Téléphone : 01.42.34.27.17 Télécopie : 01.42.34.20.76 secretariat-afeco@senat.fr Président
M. Michel Houel
Sénateur (UMP)
de la Seine-et-Marne

